

INFO CORONAVIRUS

27 MAI 2021 - **N°84**

Vaccination prioritaire

Certain·e·s agent·e·s sont désormais prioritaires pour la vaccination. Explications

La vaccination s'ouvre progressivement à toutes les tranches d'âge mais depuis le 24 mai, certain·e·s d'entre nous sont désormais prioritaires.

Parmi la [liste officielle](#) fournie par le Ministère des solidarités et de la santé, voici la liste des métiers concernés au sein de la collectivité :



Agent·e·s territoriales et territoriaux spécialisé·e·s des écoles maternelles (ATSEM)



Agent·e·s au contact des élèves : AER, ATR, intervenants PRE, animateurs.trices périscolaires et extrascolaires, personnels des bibliothèques et musées qui accueillent des groupes scolaires, personnel de la ferme d'éveil de la Chantrerie (Nature et Jardins)



Professeurs et assistant·e·s d'enseignement du Conservatoire



Professionnel·le·s de la petite enfance (dont les assistant·e·s maternel·le·s) EJE et auxiliaires de puériculture, AEMA et ASSMAT

En savoir plus sur
naonantes
naonantes.nantesmetropole.fr

VILLE DE
Nantes

Nantes
Métropole

Nous
RÉINVENTONS
LE SERVICE
PUBLIC



Professionnel·le·s de l'hébergement d'urgence (*CNHR, CHRS*)



Policier·ère·s municipaux et métropolitains et ASVP



Conseillers de prévention (*QVST* et directions opérationnelles)



**Conducteur·rice·s de véhicule et livreur·euse·s sur courte distance :
agents logistique du PMA, les agents du service courrier**



**Agent·e·s de nettoyage et d'entretien, agents du nettoyage des pôles
de proximité**



Agent·e·s de ramassage de déchets et des déchèteries



Agent·e·s de gardiennage et de sécurité



Professionnel·le·s des services funéraires et mortuaires



**Opérateur·rice·s sur les stations de traitement ou réseaux d'eau potable
et d'eaux usées**



Personnel·le·s de la restauration collective (*service municipal de restauration, protocole*)



Salarié·e·s de l'évènementiel (*protocole, salles festives, salles de spectacles...*)



Agent·e·s et professeurs des salles de sports (*ETAPS, agents d'équipements*)



ATTENTION :

Seul·e·s les agent·e·s listé·e·s ci-dessus peuvent s'inscrire sur la liste prioritaire. Pour obtenir le lien d'inscription réservé aux publics prioritaires, contactez votre cellule de gestion. Il est interdit de transmettre ce lien.

Rappel des autres critères d'éligibilité à la vaccination des agent·e·s



- L'ensemble des agent·e·s volontaires pour participer à la tenue des élections est également prioritaire (attention, prise de rdv jusqu'au dimanche 6 juin seulement) au centre de vaccination de la Beaujoire).
- Si vous avez plus de 55 ans, vous pouvez vous faire vacciner auprès de votre médecin traitant ou à la pharmacie avec le vaccin Astrazeneca.
- Sans condition d'âge et dès que les priorités nationales le rendent possible, vous pouvez vous faire vacciner avec les vaccins Pfizer ou Moderna en centre de vaccination.

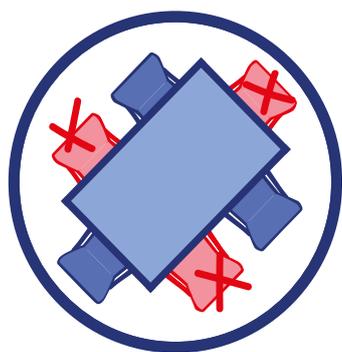
La vaccination se fait sur le temps personnel.

APPEL À VOLONTAIRES POUR LE CENTRE DE VACCINATION

Il y a toujours besoin de volontaires au centre de vaccination avec l'augmentation régulière du nombre d'injections quotidiennes. Si vous avez du temps, en particulier le week-end et cet été, tentez l'aventure en vous inscrivant !

Si vous souhaitez des renseignements, vous pouvez vous rapprocher de votre cellule de gestion.

L'accord de l'encadrant·e pour faire du volontariat est indispensable.



Salles de réunion

- Les jauges des salles de réunions (indiquées dans l'outil Pandaa) sont maintenues pour les réunions internes et externes.
- L'organisation de cafés d'accueil, de pause café ou de pots sont également impossibles dans ces salles de réunions jusqu'à nouvel ordre.

Gestes barrières

RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES



Port du masque obligatoire



Se laver très régulièrement les mains



Respecter la distanciation physique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir